



MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250

Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr)

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24/03/2026

ID : 031-213105695-20260321-D16\_2026-AI



République Française  
Département de la Haute-Garonne

## ARRETE PORTANT DÉLÉGATIONS A UN ADJOINT

Arrêté n°16.2026

Le maire de la commune de Vaudreuille (31250),

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21/03/2026, fixant à 3 le nombre des adjoints au maire.

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme BENEZET Jacqueline en qualité de troisième adjointe au maire, à compter du 21/03/2026.

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme BENEZET Jacqueline adjointe au maire, les attributions suivantes :

### ARRETE :

**Article 1 :** A compter du 21 Mars 2026, Mme BENEZET Jacqueline, adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

ECOLE COMMUNALE

**Article 2 :** Il est donné délégation de signature à Mme BENEZET Jacqueline pour tous documents relatifs aux fonction énumérées ci-dessus en l'absence du maire.

**Article 3 :** Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le maire.

**Article 4 :** Monsieur le maire de la commune de Vaudreuille est chargé en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, publié et transmis à :

- *Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne*
- *Monsieur le Trésorier Principal du Service de Gestion comptable de Revel (31)*
- *Communauté de communes « aux sources du canal du midi »*
- *A l'intéressée*

Fait à VAUDREUILLE, le 21/03/2026

Mr Le Maire – J.LAGOUTTE.

